

DÉVELOPPEMENS

DU BUDGET DES DEPENSES

DU DÉPARTEMENT DES FINANCES

POUR L'EXERCICE 1832.

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
SECTIONS	ARTICLES				
CHAPITRE PREMIER.					
Administration-Générale des Finances (Personnel).					
		NOMBRE d'agens.	APPOINTEM. par an.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOT pa servi
1	Traitement du Ministre	1	à 10000	10000	100
	NOTA. — L'indemnité de logement du Ministre a été supprimée, c'est ce qui motive la diminution de f 2000				
2	Traitement du secrétaire-général.	1	à 5000	5000	50
	SECRÉTARIAT-GÉNÉRAL.				
3	Traitement d'un chef de division	1	à 2500	2500	135
	Id. du chef et des commis de toutes classes.	12	de 400 à 1800	11000	
	Le chef de cette division passera avec son traitement à celle de la dette publique, dès qu'elle sera créée; il sera chargé spécialement de la vérification des titres de transfert et des affaires contentieuses. — La diminution de cinq mille florins comparativement au crédit demandé pour 1831, provient de suppression d'emplois et de la répartition de plusieurs expéditionnaires dans d'autres divisions.				
	ADMINISTRATION CENTRALE DE LA TRÉSORERIE-GÉNÉRALE.				
4	Traitement de l'administrateur de la trésorerie-générale	1	à 5000	5000	480
	Id. des chefs de division	3	de 2000 à 2500	7000	
	Id. des commis de toutes classes.	42	de 150 à 1800	36050	
	Il est à remarquer qu'en Hollande, cette administration n'avait dans ses attributions que ce qui concernait les vérifications des écritures relatives à la trésorerie proprement dite; c'est-à-dire, le grand-livre de la trésorerie-générale, la situation journalière du trésor, les comptes mensuels et annuels des administrateurs du trésor dans les diverses provinces, et les pensions. Il y avait ainsi : 1° une administration particulière pour la trésorerie-générale, dont les frais étaient portés au budget pour une somme de f 54,500; 2° une administration particulière pour les dépenses générales de l'État et les cautionnements, dont les frais alloués au budget montaient à f 32,400; 3° une administration particulière détachée du Ministère des Finances pour ce qui concernait le grand-livre de la dette nationale, le paiement des intérêts et des rentes viagères, et dont les frais annuels, montaient à f 59,100, ensemble f 146,000. — Personne ne peut se refuser à convenir que deux directions séparées, ayant les mêmes attributions, devraient coûter chacune plus que la moitié de celle qui réunirait l'ensemble; mais en Belgique, toutes ces diverses administrations se trouvent placées sous la surveillance d'un seul administrateur de la trésorerie-générale, et l'économie a été ainsi présidée à l'organisation de cette administration, dont la responsabilité est immense et qui exige un personnel nombreux que les frais ne montent pas au tiers du chiffre indiqué ci-dessus. — Le crédit de f 14,150 demandé en plus qu'en 1831 provient de l'organisation du bureau du contrôle des budgets, et de la création d'une division de la dette publique, devenue nécessaire pour l'exécution de l'art. 13 du traité de séparation. — Ce service formait en Hollande, ainsi qu'il vient d'être dit, une administration distincte détachée de l'administration centrale du Département des Finances, et coûtait annuellement au trésor une somme de près de f 53,000; en Belgique, elle ne formera qu'une division dont le chef jouira d'un traitement de f 2,500 et coûtera que f 16,900, mais comme il existait déjà un bureau pour le livre auxiliaire et les cautionnements, l'augmentation requise pour cet objet ne sera que de 12,650, le bureau du contrôle des budgets 1,500, montant égal à l'augmentation de 14,150. — Cette dépense sera plus que couverte par les recettes provenant de la délivrance des extraits de certificats de transfert, et au surplus par le tarif est établi par arrêté du 22 décembre 1814, en exécution de la loi du 14 mai de la même année. Ces recettes seront portées au budget des voies et moyens pour une somme présumée de 17,000 florins.				
	ADMINISTRATION CENTRALE DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES, ACCISES ET GARANTIE.				
5	Traitement de l'administrateur (président du conseil du contentieux)	1	à 5000	5000	480
	Id. de l'inspecteur-général et des directeurs (membres du conseil).	3	de 3000 à 4000	10000	
	Id. des inspecteurs, chefs de division	2	à 2500	5000	
	Id. des commis de toutes classes.	34	de 300 à 1500	26050	
	Le personnel de l'administration centrale des contributions directes, douanes et accises est resté le même qu'en 1831, nonobstant l'accroissement de travail qui résultera de l'exécution des nouvelles lois en discussion, et quoique, à partir du 1 ^{er} janvier prochain, elle sera chargée de la surveillance, de la perception et de la comptabilité du droit de garantie sur la marque d'or d'argent. Toutefois ce qui concerne l'exécution des lois et règlements sur le titre des matières d'or et d'argent reste dans les attributions de l'administration des monnaies. Les f 2,700 qui figurent en plus proviennent d'une augmentation dans le personnel des expéditionnaires et de ce que plusieurs traitemens n'avaient été compris dans le budget de 1831 que pour une partie de l'année. Pour se faire une juste idée de la tâche imposée à cette administration, il faut se pénétrer de ses attributions, qui formaient autrefois quatre administrations distinctes, et des rouages nombreux de son mécanisme intérieur dont on ne peut se départir sans rompre les moyens d'exécution des lois et de contrôle.				
	A REPORTER.				

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1832.			CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1831.	DIFFÉRENCES		NOTES et RENSEIGNEMENTS.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		en plus AU BUDGET de 1832.	en moins AU BUDGET de 1832.	
						<i>Reduction</i>
000 "	"	10000 "	12000 "	"	2000 "	<i>2 cent' par fr. L. 1000</i>
000 "	"	5000 "	4000 "	1000 "	"	
500 "	"	13500 "	18000 "	"	4500 "	<i>- 9.200</i>
050 "	"	48050 "	33900 "	14150 "	"	
1050 "	"	48050 "	43350 "	2700 "	"	
2600 "	"	122000 "	111250 "	17850 "	6500 "	

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
SECTIONS	ARTICLES	REPORT. . . .			

CRÉDITS MANDÉS POUR L'EXERCICE 1832.			CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1831.	DIFFÉRENCES		NOTES et RENSEIGNEMENTS
RGES es et per- entes,	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		en plus AU BUDGET de 1832.	en moins AU BUDGET de 1832.	
0 "	"	122600 "	111250 "	17850 "	6500 "	
66 "	"	60566 "	61384 "	"	818 "	
00 "	"	17800 "	21800 "	"	4000 "	
"	11300 "	11300 "	10050 "	1250 "	"	
00 "	"	22100 "	12015 "	10085 "	"	
500 "	"	12500 "	12000 "	500 "	"	
666 "	11300 "	246866 "	228499 "	20685 "	11318 "	

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
SECTIONS	ARTICLES	
		REPORT.
		<i>Matériel et dépenses diverses. (Service général.)</i>
2 ^e	11	Frais de tournées des chefs en inspection générale
	12	Fournitures de bureaux, frais d'impressions et reliures, ports de lettres et autres menus frais
	13	Éclairage et chauffage pour toute l'administration
	14	Entretien des locaux, achat et entretien des meubles
	15	Dépenses imprévues.
		Un arrêté du Roi, du 15 novembre, a fixé les frais de voyage et de séjour des fonctionnaires des finances en tournée d'inspection générale, à <i>f</i> 10 par jour tout compris. En conséquence on a réuni en un seul article le nombre des jours présumés de tournées des chefs des diverses administrations. Fl. 3,200 avaient été demandés en 1831 pour l'administration des contributions, de l'enregistrement et des postes. L'augmentation qui figure ci-dessus, n'est donc à proprement parler que fictive, puisqu'elle se compose des <i>f</i> de même nature affectés aux autres administrations. — L'évaluation des fournitures de bureaux, etc., a été modifiée en raison des nécessités reconnues en 1831, et quant aux dépenses imprévues on a dû en majorer la somme parce que le budget étant adopté au commencement de l'année, il est impossible de préciser toutes les dépenses qui peuvent survenir; néanmoins aucun article n'ayant été établi pour les frais imprévus de la commission des monnaies, c'est sur cette somme que les dépenses seront approuvées. Il en est de même des secours temporaires à accorder aux employés qui pourraient être momentanément privés de leur place par suite de la cession de territoire, jusqu'à ce qu'une disposition législative ait fixé leur sort.
		<i>Matériel et dépenses diverses. (Service de la Monnaie.)</i>
3 ^e	16	Entretien du bâtiment de l'hôtel des Monnaies
	17	Fournitures et main-d'œuvre concernant la monnaie et les essais
	18	Dépenses variables, poinçons de la garantie, plaques d'insculpation et autres ustensiles
	19	Achat et entretien de meubles
	20	Confection de tous modèles, poinçons, contre-poinçons, matrices, contre-matrices, formant le système original et complet pour les diverses monnaies
		Les frais du matériel de la monnaie s'expliquent d'eux-mêmes. Ils ont été établis sur les données les plus exactes qu'il a été possible d'obtenir. Du reste on se réfère aux explications qui précèdent.
CHAPITRE II.		
		<i>Administration du Trésor dans les provinces. (Personnel.)</i>
1 ^{re}	1	Traitement des administrateurs du trésor dans les provinces 9 de 3000 à 33750 33750 4500
		<i>Matériel et dépenses diverses.</i>
	2	Frais remboursés à la Banque du chef de ses fonctions de caissier-général de l'État

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1832.			CRÉDITS demandés pour l'exercice 1831.	DIFFÉRENCES en plus et en moins AU BUDGET de 1832.		NOTES et RENSEIGNEMENTS.
ARGES ires et per- nentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.				
5566 "	11300 "	246866 "	228499 "	20685 "	11318 "	
1500 "	"	4500 "	3200 "	1300 "	"	
3000 "	2000 "	20000 "	18600 "	1400 "	"	
1000 "	"	6000 "	8000 "	"	2000 "	
1000 "	1000 "	4000 "	5000 "	"	1000 "	
5000 "	"	25000 "	3000 "	22000 "	"	
1000 "	500 "	1500 "	800 "	700 "	"	
500 "	200 "	700 "	500 "	200 "	"	
2500 "	500 "	3000 "	4000 "	"	1000 "	
500 "	1000 "	1500 "	"	1500 "	"	
"	40000 "	40000 "	"	40000 "	"	
5566 "	56500 "	353066 "	271599 "	96785 "	15318 "	
				81467 en plus		
3750 "	"	33750 "	42000 "	"	8250 "	
0000 "	"	110000 "	125000 "	"	15000 "	
13750 "	"	143750 "	167000 "	"	23250 "	

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
SECTIONS	ARTICLES			
CHAPITRE III.				
Administration des Contributions directes, Douanes et Accises. (Personnel.)				
		NOMBRE d'agens.	MONTANT de la dépense.	TOTAL par servi
1	Traitement des directeurs.	9	32800 »	
2	Id. des inspecteurs en chef	9	22700 »	
3	Id. des inspecteurs d'arrondissement	29	56600 »	
4	Id. des contrôleurs	144	191850 »	
5	Id. Id. de la garantie	18	17202 »	
6	Id. des visiteurs en chef	4	3600 »	
7	Id. des visiteurs	73	47200 »	
8	Id. des brigadiers ou commis-chefs	57	40600 »	
9	Id. des commis à cheval de 1 ^{re} classe	78	78000 »	
10	Id. Id. de 2 ^e classe	77	70100 »	
11	Id. Id. de 3 ^e classe	4	3200 »	
12	Id. Id. à pied de 1 ^{re} classe	436	244680 »	
13	Id. Id. de 2 ^e classe	491	239930 »	
14	Id. Id. de 3 ^e classe	831	336684 »	
15	Id. Id. de 4 ^e classe	1012	317400 »	
16	Id. des essayeurs de la garantie.	13	2920 »	308233
17	Id. des jaugeurs, peseurs et mesureurs.	17	5555 »	
18	Id. des entreposeurs et employés des entrepôts	25	19750 »	
19	Id. des vérificateurs de la comptabilité.	6	14700 »	
20	Id. des premiers clers de vérificateurs	10	7800 »	
21	Id. des seconds clers Id.	7	4200 »	
22	Id. des employés des directions	39	29800 »	
23	Id. d'un quartier-maître	1	500 »	
24	Id. des matelots ou rameurs	10	4500 »	
25	Id. des receveurs à appointemens fixes.	70	56302 »	
26	Id. des teneurs de livres	30	19500 »	
27	Remises proportionnelles, indemnités et frais de bureau des receveurs	805	795562 »	
28	Traitement des avocats de l'administration	18	14500 »	
29	Somme nécessaire pour l'organisation de la nouvelle ligne de la douane du côté de la Hollande	1000	404200 »	
La diminution sur le personnel, provient de la cession de territoire.				
A REPORTER.				

La diminution sur le personnel, provient de la cession de territoire.

A REPORTER.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1832.			CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1831.	DIFFÉRENCES		NOTES et RENSEIGNEMENTS.
ARGES ires et per- nentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		en plus AU BUDGET de 1832.	en moins AU BUDGET de 1832.	
2335 »	»	3082335 »	3171254 »	»	88919 »	
2335 »		3082335 »	3171254 »	»	88919 »	

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
SECTIONS	ARTICLES		
			REPORT. . .
		<i>Matériel et dépenses diverses.</i>	
	30	Frais de bureau et d'expédition des directeurs ; frais d'impression et de confection des rôles	36654
	31	Frais de bureau pour vérification de la comptabilité. Idem des vérificateurs, inspecteurs d'arrondissement et des contrôleurs et receveurs de la garantie.	25337
	32	Frais de tournée des inspecteurs en chef et des contrôleurs et employés subalternes de la garantie	8161
	33	Indemnités des contrôleurs pour la vérification des bureaux de recettes, des commis des brigades ambulantes, des répartiteurs pour le travail des patentes, des huissiers porteurs de contraintes pour les patentes et frais de route des huissiers (<i>impôt personnel</i>), pour saisies de sel et boissons distillées sur la frontière, ainsi que pour découverte de distilleries clandestines	48165
	34	Indemnité de frais de route aux employés déplacés sans avancement	5000
	35	Frais d'impression y compris la vérification des poids et mesures	50000
2	36	Loyer, entretien, réparation, chauffage et éclairage de locaux, ainsi que des embarcations	14220 3061
	37	Port de lettres, frais de transport du matériel et passage d'eau.	9000
	38	Frais de procédure	* 12000
	39	Idem. (Arrêté du Gouvernement Provisoire du 1 ^{er} octobre 1830).	* 10000
	40	Indemnités aux employés subalternes pour maladies ou blessures provenant de l'exercice de leurs fonctions.	* 2000
	41	Part des employés dans les amendes et confiscations	* 27600
	42	Restitutions pour ouvrages brisés et remboursement des droits. (Garantie).	* 1000
	43	Frais d'expertise et de recensement. (Contributions directes)	* 12000
	44	Indemnités aux employés de la douane pour la suppression des lèges	* 35000
	45	Dépenses imprévues.	10000
		<i>Articles qui ne figurent plus au Budget de 1832.</i>	
		Frais de construction d'un local pour la douane à Quiévrain	
		Parties de traitement payées pour emplois supprimés en 1831.	
		Frais divers pour la perception de l'emprunt de 12,000,000	
		Idem de l'emprunt du 21 octobre	
		La différence en plus provient de ce que les articles marqués d'un astérisque ne figuraient pas au budget de 1831. Plusieurs ces articles, quoiqu'ayant une destination spéciale, y sont portés cette année en exécution de l'art. 115 de la Constitution. résultat, l'administration des contributions directes, etc., offre une diminution due principalement à ce que les frais des prunts n'existent plus pour 1832.	
		X à l'annuaire commun il y a des employés de fait la répartition des quatre de 1830 les autres les autres de la répartition après les lois, on a vu que pour faire	

total

236656
1

Supprimer cette section
les employés ne sont
personnellement affectés
à ces articles

X à l'annuaire commun il y a des employés de fait la répartition des
quatre de 1830 les autres les autres de la répartition
après les lois, on a vu que pour faire

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1832.			CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1831.	DIFFÉRENCES		NOTES et RENSEIGNEMENTS.
ARGES ires et per- nentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		en plus AU BUDGET de 1832.	en moins AU BUDGET de 1832.	
2335 »	»	3082335 »	3371254 »	»	88919 »	
06136 »	10000 »	306136 »	212370 »	93766 »	»	
»	»	»	19668 »	»	19668 »	
»	»	»	33000 »	»	33000 »	
»	»	»	360000 »	»	360000 »	
»	»	»	262500 »	»	262500 »	
78471 »	10000 »	3388471 »	4058792 »	93766 »	764087 »	
				670321 en moins.		

J. W. W.

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
SECTIONS	ARTICLES					
CHAPITRE IV.						
Administration de l'Enregistrement et des Domaines. (Personnel.)						
		NOMBRE d'agens.	APPOINTEMENTS PAR AN, REMISES GÉNÉRALES.			TOTAL par service
			Minimum	Supplément	Total.	
1	Traitement des directeurs	9	22000	9309	31309	1334
2	Id. des inspecteurs	6	12000	5077	17077	
3	Id. des inspecteurs aux 7/8.	13	22750	9626	32376	
4	Id. des vérificateurs de 1 ^{re} classe	3	4500	1904	6404	
5	Id. id. de 2 ^e classe	25	32500	13752	46252	
Remises des Receveurs ,						
Calculées comme suit , savoir :						
6	Recettes autres que celles ci-après	8996260	"			2800
7	Remises , taux moyen 3 p. o/o.	"	269887 80			
8	Recettes sur les fonds de l'industrie, bâtimens des écoles et consignations.	294395	"			
9	Remises taux moyen 1 p. o/o.	"	2943 95			
10	Prix de ventes de domaines.	1450000	"			
11	Remises 1/2 p. o/o. y compris 1/5 pour les directeurs.	"	7250 "			
		NOMBRE d'agens.	APPOINTEMENTS par an.	MONTANT de la dépense.	TOTAL par service	
12	Traitement fixe des 1 ^{ers} commis et commis-adjoints de direction.	25	de 600 à 900	14700 "	14700	
13	Id. des employés du timbre	42	de 56-50 à 900	19284 75	19284	
14	Id. des employés de toutes natures dans les provinces.	23	de 168 à 1500	14547 "	14547	
15	Id. des agens-forestiers. } Inspecteurs et sous-inspecteurs.	17	de 950 à 2362 50	25361 "	112796	
		497	de 127 à 750	87435 25		
Matériel et Dépenses diverses. (Dépenses ordinaires.)						
16	Frais de bureau des directeurs et du bureau des archives à Bruxelles					
17	Location, feu, lumière de l'atelier général du timbre.					
18	Remises des greffiers des cours et tribunaux sur les droits de greffe					
19	Confections des timbres et impressions					
20	Achat de papiers y compris ceux à timbrer.					
21	Frais de poursuites, d'instances et autres actes					
22	Attributions d'amendes forestières					
A REPORTER.						

CRÉDITS			CRÉDITS		DIFFÉRENCES		NOTES	
EMANÉS POUR L'EXERCICE 1832.			demandés				et	
ARGES	CHARGES	TOTAL.	POUR L'EXERCICE		en plus	en moins	RENSEIGNEMENTS	
res et per-	extraordinaires et		1831.		AU BUDGET	AU BUDGET		
sonnes,	temporaires.				de 1832.	de 1832.		
418	"	133418	146646	"	13228	"	REPARTITION DES EMPLOYÉS CI-CONTR.	
							OBSERVA-TIONS.	
							(a) Le directeur a f ⁵⁶⁹ de plus que les autres à cause de l'importance de sa direction.	
081	"	280081	277510	"	2571	"	DETAIL DES FRAIS DE BUREAU DES DIRECTEURS, ETC.	
							OBSERVA-TIONS.	
1700	"	14700	7350	"	7350	"	INDENNITÉS	
1284	"	19284	19520	"	"	236	pour	
1800	12747	14547	12931	"	1616	"	expéditionnaires	
1796	"	112796	133736	"	"	20940	FRAIS DE LOYER	
							des bureaux	
1730	"	8730	3905	"	4825	"	du timbre	
1700	"	1700	1700	"	"	"	et magasins.	
16800	"	16800	11500	"	5300	"	FRAIS	
5000	"	25000	34000	"	"	9000	de chauffage,	
5000	"	15000	16000	"	"	1000	lumières, plumes,	
1500	"	19500	25000	"	"	5500	papier, etc.	
1000	"	4000	"	"	4000	"	TOTAL	
2809	12747	605556	689708	"	25662	49904	par	
							direction.	
							OBSERVA-TIONS.	
							(a) Payé sur l'art. suiv ^t n ^o 17.	
							(b) Occupe un local du do-	
							maine non susceptible	
							d'autre destination.	

NUMÉRO
des
SECTIONS ARTICLES

DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.

REPORT. . .

Dépenses extraordinaires, éventuelles ou imprévues.

23

Remises présumées sur le produit des découvertes de biens domaniaux, faites par les ci-devant commissaires, ou par les agents de l'administration. — Entretien ou construction de digues, polders, fossés, chemins, bâtimens, bacs et bateaux. — Frais d'entretien et autres relatifs aux domaines productifs du Département de la Guerre. — Avances à faire par le Gouvernement pour l'administration des biens séquestrés. — Charges et contributions sur les domaines. — Frais d'arpentage et réarpentage de coupes de bois. — Frais de culture et travaux d'amélioration. — Remboursement de prix d'engagère et réméré de biens domaniaux. — Remboursement de prix de vente ou transfert de rentes, dont on n'a pu faire suivre l'objet. — Frais d'emballage, port de lettres et paquets. — Primes accordées à des particuliers pour révélations de biens domaniaux. — Remises générales des employés de l'administration centrale et des employés supérieurs dans les provinces sur l'augmentation éventuelle de f 800,000, résulter des nouvelles lois (1 3/4 p. %). — Dito des receveurs (3 p. %). — Loyer de local occupé par l'ancienne loterie. — Dépenses diverses imprévues.

Articles qui figuraient au budget de 1831 et qui ne figurent plus à celui de 1832

OBSERVATIONS SPÉCIALES SUR LES REMISES GÉNÉRALES DE 1 3/4 P. % SUR LES RECETTES BRUTES.

3

De tout temps l'on a senti la nécessité de ne pas donner aux employés de l'administration de l'enregistrement et des domaines des traitemens fixes, mais bien une remise sur les produits, parce que cette administration étant composée presque en totalité de produits casuels faciles et à éluder ou frauder, le moindre relâchement dans ses préposés, lui porte un coup de mort. — Les mises actuelles sont calculées de manière que leur maximum atteigne à grand peine les traitemens fixes, frais de voyage et autres émolumens des employés du même grade dans les autres administrations. — Ainsi l'administrateur aura f 4,900 un vérificateur de 2^{me} classe f 1850, et les autres employés intermédiaires en proportion, comme cela est indiqué au budget; et si, par quelque relâchement les produits venaient à baisser, ces employés en seraient aussitôt punis par une diminution dans leur traitement déjà si modique, eu égard aux connaissances qu'ils doivent avoir, aux sacrifices qu'ils ont dû faire et aux peines qu'ils doivent se donner; car chacun sait que la connaissance de cette administration ne s'acquiert pas en peu de temps, comme dans la plupart des autres. — On ajoutera enfin, que pour parvenir à ce point, on a déjà dû imposer à ces employés des sacrifices pénibles, car le taux de ces remises, qui était de 2 p. %, a été réduit de 1/8 par arrêté du 17 janvier 1831, et leur partage a été étendu à un plus grand nombre d'employés tellement qu'on a pu supprimer les traitemens fixes et frais de voyage du ci-devant administrateur, des employés de l'administration centrale, des administrateurs, inspecteurs et agents dans les provinces, qui s'élevaient, année commune, f 106,200, et moyennant ce, les frais de l'administration pour le personnel, s'élèvent à peine à 5 1/5 p. % comme cela a déjà été démontré par les observations sur le budget de 1831 au Litt. A; observations auxquelles, par le surplus, on croit pouvoir se référer. — L'on croit donc en résumé que quoiqu'on puisse dire sur les bases de la remise, il est impossible pour le moment de pouvoir rien en retrancher encore, et qu'au moins pour cela il faut attendre des temps et des circonstances plus prospères.

OBSERVATIONS SUR LE TRAITEMENT DES AGENS FORESTIERS.

L'on n'a pas compris dans la demande d'allocation le traitement des agents forestiers pour le sol à abandonner exécution du traité de paix, savoir: — Dans la province du Limbourg, cinq gardes, pour les triages n^{os} 2, 3, 5 et 6 dont le traitement annuel était de f 534. — Une partie de l'inspection de Diekirck f 9993. — La sous-inspection du Luxembourg f 8,816 ensemble f 19,343.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1832.			CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1831.	DIFFÉRENCES		NOTES et RENSEIGNEMENTS.
CHARGES linaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		en plus AU BUDGET de 1832.	en moins AU BUDGET de 1832.	
652809 »	12747 »	665556 »	689798 »	25662 »	49904 »	
30200 »	98600 »	128800 »	115816 »	12984 »	»	
»	»	»	110650 »	»	110650 »	
683009 »	111347 »	794356 »	916264 »	38046 »	160554 »	
				121908 en moins.		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
SECTIONS	ARTICLES				
CHAPITRE V.					
Administration des Postes. (Personnel.)					
1	1	Traitement des Directeurs	56	39475 »	119513
	2	Id. Contrôleurs	14	17600 »	
	3	Id. Contrôleur-adjoint	1	1200 »	
	4	Id. Commis	49	33400 »	
	5	Id. Assistans.	8	2525 »	
	6	Id. Garçons de bureau	11	2650 »	
	7	Id. Facteurs	94	18813 99	
	8	Id. Distributeurs	18	1875 »	
	9	Id. Boîteurs	8	550 »	
	10	Id. Entrepouseur.	1	25 »	
	11	Id. Deux courriers attachés au bureau de Bruxelles	2	1400 »	
Matériel et dépenses diverses.					
2	12	Frais de régie des Directeurs.			
	13	Indemnité de logement des Directeurs			
	14	Frais d'impressions et registres			
	15	Frais de transport des dépêches.			
	16	Service rural projeté.			

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1832.			CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1831.	DIFFÉRENCES		NOTES et RENSEIGNEMENTS.
CHARGES linaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		en plus AU BUDGET de 1832.	en moins AU BUDGET de 1832.	
119513 99	"	119513 99	121353 "	"	1839 01	
8725 "	4000 "	12725 "	9030 "	3695 "	"	
10846 25	"	10846 25	11246 25	"	400 "	
6000 "	"	6000 "	5000 "	1000 "	"	
105703 60	6000 "	111703 60	111985 10	"	281 50	
100000 "	"	100000 "	"	100000 "	"	
350788 84	10000 "	360788 84	258614 35	104695 "	2520 51	
				102174 49 en plus.		

NUMERO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
SECTIONS	ARTICLES			
CHAPITRE VI.				
<i>Administration du Cadastre.</i>				
			NOMBRE d'agens.	MONTANT de la dépense.
				TOTAL par service
1 ^{er}	1	Traitement des inspecteurs-principaux et des inspecteurs-provinciaux.	9	21400 "
	2	Traitement des ingénieurs-vérificateurs	9	14100 "
	3	Id. des inspecteurs-extraordinaires	2	4000 "
	4	Id. des contrôleurs-principaux	9	15700 "
	5	Id. des contrôleurs	53	59900 "
<i>Matériel et dépenses diverses.</i>				
2 ^e	6	Frais des bureaux spéciaux.		
	7	Frais approximatifs d'arpentage, d'expertise et de mutations dans les plans		
Malgré les circonstances difficiles dans lesquelles le pays s'est trouvé, les opérations du cadastre ont été poursuivies avec la plus grande activité. — On a terminé pendant l'année 1831 : 1^o l'arpentage de 164 communes, contenant une superficie de 150,800 bonniers, divisés en 281,000 parcelles ; 2^o l'expertise de 326 communes, dont la contenance est de 311,000 bonniers partagés en 546,000 parcelles ; 3^o on a en outre reconfectionné les nombreuses pièces cadastrales détruites dans les bureaux du Gouvernement de la province de Brabant, lors de l'événement du 26 août 1830. — La situation de l'arpentage et de l'expertise au 1^{er} janvier 1832, sera comme suit : Les neuf provinces de la Belgique, telle qu'elle est délimitée par le traité de la Conférence de Londres, en date du 15 octobre dernier, comprennent 2,510 communes, ayant une étendue superficielle de 2,944,300 bonniers, formant 5,409,200 parcelles. — Sont entièrement arpentées 2,423 communes, contenant une superficie de 2,850,600 bonniers partagés en 5,263,600 parcelles. — Il reste à arpenter 87 communes dont la contenance est de 93,700 bonniers divisés en 145,500 parcelles. — L'arpentage de ces 87 communes est entrepris. — Sont entièrement expertisées 1,895 communes ayant une superficie de 2,263,600 bonniers, formant 4,169,200 parcelles. — Il reste à expertiser 615 communes d'une contenance de 680,600 bonniers, partagés en 1,240,000 parcelles. — Parmi ces 615 communes, sont comprises 376 communes dont l'expertise est entreprise. (<i>Voir le tableau ci-annexé</i>). — Il importe pour la perfection de l'ensemble des travaux du cadastre, de n'en point prolonger la durée au delà du temps strictement nécessaire. — L'économie dans les dépenses, exige aussi la plus grande accélération possible, puisque le cadastre une fois achevé, et lorsqu'il ne s'agit plus que de pourvoir à sa conservation, le nombre des employés pourra être considérablement diminué. — L'administration s'est donc occupée des mesures propres à empêcher toute perte de temps ; et à cet effet, elle a formé le plan des diverses opérations qui restent encore à exécuter pour arriver à l'achèvement complet du cadastre dans chaque province, et elle fixe d'avance les époques auxquelles ces opérations devront avoir lieu successivement. — D'après ces plans, dont elle surveillera avec soin l'exécution, et s'il ne survient pas d'obstacles imprévus, les travaux d'arpentage et d'expertise seront terminés dans l'année 1832. — Mais il restera à s'occuper ensuite : 1^o des travaux de cabinet relatifs aux opérations qui auront été exécutées sur le terrain pendant l'année 1832 ; 2^o de communiquer aux propriétaires les résultats des expertises pour tous les cantons composant chacune des provinces du Royaume ; 3^o d'instruire et de juger les réclamations qui pourront résulter de cette communication aux propriétaires ; 4^o de tenir les assemblées cantonales prescrites par la loi, faire les rapports y relatifs, porter les décisions qui s'ensuivront ; également pour la totalité des cantons de chaque province 5^o de confectionner les matrices cadastrales et les matrices sommaires d'après les tarifs d'évaluations qui auront été définitivement arrêtés. — Ces divers travaux, eu égard à leur étendue et à leur importance, ainsi qu'aux délais fixés par la loi ne pourront être achevés avant la fin de 1834, en y apportant la plus grande activité et en mettant en œuvre tous les moyens d'exécution possibles. — Quant au Limbourg et au Luxembourg, l'époque à laquelle le cadastre pourra y être totalement terminé, est nécessairement subordonnée à celle de la restitution des archives cadastrales, toujours retenues dans les forteresses de Maestricht et de Luxembourg. — L'administration, sur la demande de la commission chargée de réviser les lois relatives aux impôts de l'État, s'est aussi occupée d'un projet fort important, celui d'une péréquation provisoire de la contribution foncière entre les provinces, basée sur les résultats du cadastre connus jusqu'à ce jour. — L'état ci-dessus présente le détail des sommes présumées nécessaires pour faire face aux dépenses du cadastre pendant l'année 1832. — Leur total s'élève à f 450,000. Cette somme comprend les dépenses relatives au Limbourg et au Luxembourg, calculées dans la supposition que les opérations du cadastre pourront y reprendre leur cours régulier pendant la dite année. — On sentira qu'on a dû nécessairement baser les calculs sur cette supposition, afin de ne pas s'exposer à être dépourvu des fonds nécessaires, lorsque le moment d'agir sera arrivé. — Il est du reste bien entendu que si l'hypothèse établie ne se réalise pas, la plus forte partie des sommes destinées aux deux provinces dont il s'agit, restera non employée.				

51

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1832.			CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1831.	DIFFÉRENCES		NOTES et RENSEIGNEMENS.
CHARGES permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		en plus AU BUDGET de 1832.	en moins AU BUDGET de 1832.	
"	115100 "	115100 "	109500 "	5600 "	"	112200
"	16500 "	16500 "	16500 "	"	"	
"	318400 "	318400 "	74000 "	244400 "	"	281400
"	450000 "	450000 "	200000 "	250000 "	"	
				250000 en plus.		

CHAPITRES LÉGISLATIFS.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
ADMINISTRATION GÉNÉRALE DES FINANCES.	
1	Personnel 246866
	Matériel et dépenses diverses 106200
ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE GÉNÉRALE.	
2	Personnel 33750
	Matériel et dépenses diverses 110000
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	
3	Personnel 3082335
	Matériel et dépenses diverses 306136
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.	
4	Personnel 573626
	Matériel et dépenses diverses 220730
ADMINISTRATION DES POSTES.	
5	Personnel 119513 9
	Matériel et dépenses diverses 141274 8
	Service rural 100000
ADMINISTRATION DU CADASTRE.	
6	Personnel 115100
	Matériel et dépenses diverses 334900

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1832.			CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1831.	DIFFÉRENCES		NOTES et RENSEIGNEMENTS
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		en plus AU BUDGET de 1832.	en moins AU BUDGET de 1832.	
296566 "	56500 "	353066 "	271599 "	81467 "	"	
143750 "	"	143750 "	167000 "	"	23250 "	
378471 "	10000 "	388471 "	4058792 "	"	670321 "	
683009 "	111347 "	794356 "	916264 "	"	121908 "	
350788 84	10000 "	360788 84	270613 "	90175 "	"	
"	450000 "	450000 "	200000 "	250000 "	"	
852584 84	637847 "	5490431 84	5884268 "	421642 84	815479 "	
				398896 16 en moins.		

Observations.

La différence apparente qui existe entre le chiffre porté comme crédit demandé en 1831, et le budget imprimé pour cet exercice, s'explique ainsi :

POUR L'ADMINISTRATION CENTRALE.

Au budget de 1831		f	201800	»
A la colonne des crédits de 1831 du budget de 1832			271599	»
En plus			69799	»
56484	» florins frais de l'administration centrale de l'enregistrement et des domaines étaient compris aux dépenses de cette administration dans les provinces, on les en a retirés pour les porter, pour plus de régularité, à l'administration générale des Finances.			
13315	» formaient les dépenses de la monnaie. Cette branche de service étant, dans la nouvelle organisation, comprise dans l'administration générale, il a fallu y transporter aussi la dépense de 1831 pour pouvoir établir la comparaison.			
On voit donc que ce n'est qu'une transposition d'articles et non une différence réelle, puisque ce que l'on porte à l'administration générale n'est plus compris aux administrations dans les provinces.				
69799	»		69799	»

POUR LES CONTRIBUTIONS.

Le budget de 1831 porte		f	3454445	»
La colonne de cet exercice au budget de 1832 offre un chiffre de			4058802	»
Différence en plus		f	604357	»
Qui s'explique ainsi :				
262500	» florins ont été accordés depuis la présentation du budget de 1831, par la loi du 15 novembre, pour les frais de perception de l'emprunt du 21 octobre.			
291150	» ont été portés également en plus, parce que les f 97050 demandés pour la création d'un renfort de la ligne de douane n'étaient que le montant de la dépense de trois mois, et que, pour pouvoir établir une comparaison exacte, il convenait de la présenter pour l'année entière, c'est-à-dire, de quadrupler la somme.			
26750	» sont également portés de plus qu'au budget de 1831, parce que les frais de bureau des directeurs n'y figuraient que pour six mois : on a dû doubler la somme pour établir la comparaison réelle.			
23957	» proviennent des frais de la garantie des matières d'or et d'argent, dont l'administration a été réunie à celle des contributions directes, etc. Cette différence n'est conséquemment qu'une mutation d'articles.			
604357	»		604357	»

POUR L'ENREGISTREMENT.

Au budget de 1831		f	972748	»
Dans la colonne			916264	»
En moins		f	56484	»

Cette différence en moins, formant les frais de l'administration centrale, est comprise en plus au Chapitre I^{er}, ainsi qu'il vient d'être dit.

POUR LES POSTES.

Au budget de 1831	f	255613	"
Dans la colonne		270613	"
En plus	f	15000	"

15000 " ont été alloués à l'administration des postes par la loi du 15 novembre, pour le service des estafettes. Cette demande ne figurait pas au budget de 1831.

POUR LA MONNAIE ET LA GARANTIE DES MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT.

Au budget de 1831	f	37272	"
A la colonne		"	"

Cette somme a été répartie, ainsi qu'il vient d'être dit, comme suit :

- 13315 " Service de la monnaie, à l'administration générale des Finances, Chapitre I^{er}.
- 23957 " Service de la garantie, à l'administration des contributions directes, etc.

37272 "	37272 "
---------	---------

L'administration de la trésorerie générale et celle du cadastre n'ont subi aucune modification.